

RÉSOLUTION 189-11  
Date d'adoption : 11 octobre 2011  
En vigueur : 11 octobre 2011  
À réviser avant :

---

## BUT

Préciser les engagements et les objectifs du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario et de ses écoles en lien avec *La Politique d'éducation environnementale du ministère de l'Éducation de l'Ontario (MEO), 2009*.

## VISION DE L'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'ONTARIO

« Le système éducatif de l'Ontario fournira aux élèves les connaissances, les habiletés, les perspectives et les pratiques dont ils auront besoin pour devenir des citoyennes et citoyens responsables par rapport à l'environnement. Les élèves comprendront les liens fondamentaux qui existent entre tous et chacun et par rapport au monde qui nous entoure, de par nos relations à la nourriture, à l'eau, à l'énergie, à l'air et à la terre, et également de l'interaction avec tout ce qui vit. Le système d'éducation offrira aux élèves des occasions de prendre part à des activités visant à approfondir cette compréhension, que ce soit en classe ou au sein de la collectivité. »

Ministère de l'Éducation de l'Ontario,  
*Préparons nos élèves, Préparons notre avenir, 2007, p. 4*

## DÉFINITION

1. « L'éducation environnementale » favorise une compréhension, une expérience riche et pratique et une appréciation des interactions dynamiques entre :
  - les systèmes physiques et biologiques de la Terre;
  - la dépendance de nos systèmes sociaux et économiques à l'égard de ces systèmes naturels;
  - les dimensions scientifiques et humaines des enjeux environnementaux;
  - les conséquences positives et négatives, voulues et involontaires, des interactions entre les systèmes créés par l'homme et les systèmes naturels.

## OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS

2. Assurer, chez les élèves, l'acquisition des connaissances, des habiletés et des perspectives qui favorisent une compréhension des liens fondamentaux les unissant aux autres, au monde qui les entoure et à tous les êtres vivants.
  - Accroître les connaissances des élèves et les amener à développer des habiletés et des perspectives pour que leurs actions entraînent une gestion écoresponsable de leur environnement;
  - Modeler et enseigner l'éducation environnementale selon une approche intégrée qui favorise la collaboration lors du développement des ressources et des activités.

3. Intensifier l'engagement des élèves en favorisant leur participation active à des projets portant sur l'environnement qui établissent des liens entre l'école et la communauté.
  - Développer, chez les élèves, leur capacité de passer à l'action en ce qui concerne les questions environnementales;
  - Fournir du soutien aux leaders du CEPEO afin de leur permettre de promouvoir l'engagement des élèves et la participation de la communauté.
  
4. Accroître la capacité des leaders du CEPEO à mettre en œuvre des programmes d'éducation environnementale et des pratiques de gestion écologiques fondées sur des données probantes.
  - Intensifier le niveau d'intégration de l'éducation environnementale aux politiques, aux procédures et au plan stratégique du CEPEO;
  - Promouvoir des pratiques écoresponsables dans la gestion des ressources, du fonctionnement et des installations du CEPEO.

Il incombe à la direction de l'éducation d'émettre des directives administratives visant la mise en œuvre et l'application de la présente politique.

**RÉFÉRENCES** Ministère de l'éducation de l'Ontario, *Préparons l'avenir dès aujourd'hui : La Politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario*, 2009  
Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Préparons nos élèves, Préparons notre avenir*, 2007.